

BULLETIN MUNICIPAL

regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 23
JUN 2017

ÉDITO

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
CONSEIL MUNICIPAL	4
BUDGET	6
LOISIRS	8
TRAVAUX	9
JEUNESSE	10
PORTRAIT	11
LE LIVRE	12



Marcilly-en-Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette
62, place de l'Église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél.: 02 38 76 10 19 - Fax: 02 38 76 17 52
E-Mail: marcillyenvillette@wanadoo.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication: H. Nieuviarts
Rédactrice en chef: J. Bachmann
Rédaction: Commission Communication
Conception & Création: www.enola-creation.fr
Crédits photos: mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal: juin 2017

IMPRIM'VERT®

Notre plan d'urbanisme, demain



Les lois, ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Renové), NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), ENE (Engagement National pour l'Environnement) et plus récemment la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté votée cette année, ont introduit de profonds changements dans l'approche de l'urbanisme. Notre commune devra désormais écrire son schéma d'urbanisme sur la base de ces nouvelles prescriptions inscrites dans la loi.

La plus importante est, sans nul doute, la généralisation de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). L'usage des sols et les spécificités de chaque commune devront être planifiés dans un cadre intercommunal. La compétence en matière d'urbanisme devrait revenir à la Communauté de Communes conformément à la loi ALUR. Ces dispositions devaient prendre effet au 26 mars dernier. Le Conseil Municipal en accord avec les 6 autres communes du canton a jugé bon de différer la mise en place de ces dispositions de manière à laisser les communes d'Ardon et de Méneestreau-en-Villette achever leur Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration.

La Communauté de Communes engagera dès 2018 les réflexions nécessaires à la prise de compétences en matière de PLUI. Le Conseil

Municipal devra donc se déterminer à l'issue de cette démarche. La compétence sera automatiquement transférée à défaut d'une minorité de blocage constituée par 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

Une deuxième prescription encadre les modalités du développement de notre urbanisme. Des objectifs de développement durable nous obligent à optimiser l'espace foncier. La densification des espaces bâtis devient une règle de base de manière à limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à préserver l'état des continuités écologiques. Les « dents creuses » devront être répertoriées et urbanisées préalablement à toutes nouvelles autorisations d'urbanisme. La lutte contre l'étalement urbain, les règles concernant l'implantation des constructions sont autant de paramètres à prendre en compte à l'avenir.

Pour assurer la cohérence de cette évolution, l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été amorcée par le Pays Sologne Val Sud. Cette démarche devra s'inscrire dans un nouveau cadre du fait de la disparition de ce dernier, fin 2018, compte tenu de la mise en place de la loi NOTRe. Ce document sera la base d'un futur PLUI.

Ces évolutions sont donc notables puisque la commune, selon toute vraisemblance, perdra dès lors une compétence importante. ■

Ces évolutions sont donc notables puisque la commune, selon toute vraisemblance, perdra dès lors une compétence importante. ■

Hervé Nieuviarts
Maire de Marcilly-en-Villette

SÉCURITÉ

Encourager l'apprentissage du vélo nécessite, dès le plus jeune âge, d'adopter les bonnes habitudes de sécurité. Ainsi, en application de la mesure n°16 du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015, visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo, le port du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans. Les adultes ont également un rôle à jouer car c'est bien souvent au travers de l'exemple de leurs parents que les enfants apprennent ou non à s'équiper. ▢



Déchèterie

À partir du 20 mai 2017, la déchèterie retrouve ses horaires habituels en raison de la ré-ouverture de celle de La Ferté Saint-Aubin :

- Mardis ouvrables de 8h30 à 12h
- Samedis ouvrables de 8h30 à 12h
- Mercredis ouvrables de 14h à 17h30 (14h à 17h du 16/10 au 15/03). ▢

SMICTOM

Depuis le 3 avril 2017, la collecte des emballages recyclables (poubelle jaune) se fait le vendredi après-midi, semaine impaire (et non plus le jeudi). Désormais les collectes seront effectuées également les jours fériés, sauf le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Pour ces trois dates, la collecte est reportée au lendemain. ▢



T'as de beaux jeux

C'est le nom d'une nouvelle association qui est née autour des jeux de société pour petits et grands. Elle organise sa première manifestation, en partenariat avec la bibliothèque, en juin prochain. Le challenge de ce rassemblement est d'amener les Marcillois à partager un moment sympathique. Venez avec des amis ou en famille découvrir, participer ou vous réunir autour d'un jeu et favoriser le vivre ensemble. Seront à votre disposition différents jeux ludiques, intergénérationnels, plus ou moins longs et compliqués.

Dimanche 11 juin 2017 à la salle des fêtes de 10h à 17h. ▢

Le nœud au mouchoir

> Balayage des caniveaux

Lundi 29 mai 2017 et lundi 24 juillet 2017

> Élections législatives

Dimanche 11 juin 2017 et dimanche 18 juin 2017, de 8h à 18h

> Kermesse du groupe scolaire Xavier Deschamps

Vendredi 30 juin 2017

> Réception des sportifs

Samedi 1^{er} juillet, 11h, salle du conseil municipal

> Pique-Nique républicain

Jeudi 13 juillet, parking et salle Chantaloup

2089

C'est le chiffre de la population totale de Marcilly-en-Villette au 1^{er} janvier 2017. Pour mémoire, la population totale est l'addition de la population municipale (vivant dans la commune) et de la population comptée à part (vivant temporairement à l'extérieur de la commune, étudiants par exemple). La population de notre commune est recensée tous les 5 ans.

Il faut savoir que le recensement sert de base notamment au calcul des différentes dotations de l'État. Le refus de recensement revient à pénaliser financièrement la collectivité. ▢

Justice

Depuis le 25 avril 2017 un conciliateur de justice, Monsieur Jacquet, tient une permanence tous les quatrièmes mardis de chaque mois, de 14h30 à 16h sans rendez-vous, à la Maison de l'Animation Sociale et de la Solidarité à La Ferté Saint-Aubin. Si besoin, il recevra sur rendez-vous de 16h30 à 17h30. Il peut intervenir dans des domaines très variés tels que : conflits de voisinages, conflits opposant un consommateur à un professionnel, contestation d'une facture, dommages ou malfaçons... Ce service est accessible à tous les administrés de la Communauté de Communes des Portes de Sologne. ▢



EMPLOI

Depuis le 14 novembre 2016, Virginie MARDELLE est la nouvelle Conseillère en Insertion Professionnelle du CILS emploi à la Ferté Saint-Aubin. Avec l'appui de Valérie RAIMOND (secrétariat-accueil), elle est à votre écoute pour toutes vos questions liées à l'emploi, que vous soyez en recherche d'emploi, salarié ou employeur. Ce service de proximité, unique, conventionné avec Pôle Emploi et la MLO va organiser prochainement une présence trimestrielle dans chaque mairie de notre Communauté de Communes. Pour notre commune, ce sera le mardi 3 octobre.

Réservez dès maintenant cette date : forum pour l'emploi organisé le mardi 26 septembre à l'Espace Madeleine Sologne de La Ferté Saint-Aubin.

CONTACT

02 38 64 80 40 - cils2@wanadoo.fr - www.cils-emploi.com

Accueil du lundi au vendredi (au 1^{er} étage de la MASS) 45 rue Hippolyte Martin à La Ferté Saint-Aubin

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (mercredi à 17h et vendredi à 16h30). ▢

CADO

Le centre national de création Loiret propose chaque année une saison théâtrale de qualité à l'ensemble des loirétains plus connue sous le nom de CADO. Grâce au soutien du Conseil Départemental, qui organise des déplacements en cars dans tout le Loiret, chacun a la possibilité d'en profiter. Cette mission culturelle va plus loin avec le travail d'information accompli par les 80 délégué(e)s du CADO.

À Marcilly-en-Villette, vous pouvez contacter Aline Pouget qui vous donnera tous les renseignements utiles sur la nouvelle saison.

Tél. 02 38 58 88 22 ou 06 08 46 05 02. ▢

Maison médicale

L'ouverture de la maison médicale, située en face du lotissement de La Chaise, est prévue dans la première quinzaine de juin et accueillera un nouveau médecin ainsi qu'une ostéopathe. ▢

Carte Nationale d'Identité

Nouveau dispositif depuis le 2 mars 2017. Le recueil des demandes s'effectue de la même façon que les demandes de passeport. Seules les mairies équipées de dispositifs de recueil (DR) sont habilitées à traiter les demandes. Vous pouvez effectuer cette demande dans la mairie de votre choix sur l'ensemble du territoire français. Dans le département du Loiret, 26 communes sont équipées de ce dispositif de recueil. Il est conseillé d'anticiper suffisamment la demande et de prendre rendez-vous.

Pour les habitants de Marcilly-en-Villette, le plus proche est celui de la mairie de La Ferté Saint-Aubin (02 38 64 83 81). ▢



État civil

NAISSANCES

- ▢ 26 octobre 2016 > Enzo BRUCKER
- ▢ 20 novembre 2016 > Gwendal FERNET
- ▢ 01 janvier 2017 > Liam MATHIEU
- ▢ 05 janvier 2017 > Jade DARMONY
- ▢ 20 janvier 2017 > Raphaël BOUCAULT
- ▢ 27 janvier 2017 > Julyan PARENT
- ▢ 14 février 2017 > Jonas PAYET
- ▢ 17 février 2017 > Elliot KASTLER
- ▢ 21 février 2017 > Lina BAJJOU
- ▢ 23 février 2017 > Ambre PELLETIER
- ▢ 06 mars 2017 > Manolie GUYOT RIVALLAN
- ▢ 08 mars 2017 > Arya JASSIN
- ▢ 02 avril 2017 > Léna MINIÈRE
- ▢ 04 avril 2017 > Clément TOUTAIN

DÉCÈS

- ▢ 01 décembre 2016 > Philippe DOUCET
- ▢ 03 décembre 2016 > Madeleine HO-POR
- ▢ 22 décembre 2016 > Charles BONNEFOY
- ▢ 07 mars 2017 > Lionel SEVIN
- ▢ 31 mars 2017 > Odile RAGUENET DE SAINT ALBIN veuve LECOMTE
- ▢ 07 avril 2017 > Juliette GIRAULT veuve CASSIER
- ▢ 22 avril 2017 > Jean-Claude BIARD

MARIAGE

- ▢ 22 octobre 2016 > Laure BURETTE et Josselin HÉRAULT

Séance 2/12/2016

Décisions budgétaires

Des modifications sont apportées aux budgets afin d'ajuster les lignes budgétaires aux besoins de l'exercice.

Réhabilitation d'un immeuble en maison médicale : résultat de l'appel d'offres

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat de l'appel d'offres examiné par la Commission d'Appel d'Offres le 29 novembre 2016, décide d'attribuer ces travaux aux entreprises suivantes: (16 voix pour - 2 abstentions)

- Lot n°1 - Démolitions -Maçonnerie
MALARD (Saint Denis en Val) 18869,48 € HT
- Lot n°2 - Menuiseries extérieures
DUPRE (Marcilly-en-Villette) 7458,82 € HT
- Lot n°3 - Plâtrerie
ACTIPOSE (Marcilly-en-Villette)
25 507,24 € HT
- Lot n°4 - Menuiseries intérieures
DUPRE (Marcilly-en-Villette) 23 499,70 € HT
- Lot n°5 - Revêtements sols + faïence
CERA CENTRE (Saint Jean de la Ruelle)
10 316,00 € HT
- Lot n°6 - Peinture
ASSELIN (Orléans) 13 509,61 € HT
- Lot n°7 - Électricité
IRALI (Tigy) 29 316,02 € HT
- Lot n°8 - Plomberie
BOUNAUD (Marcilly-en-Villette) 15 970,00 € HT
- Lot n°9 - Voiries - Réseaux - Divers
CLEMENT (Salbris) 38 206,00 € HT
- Lot n°10 - Appareil élévateur
SCHINDLER (Olivet) 23 500,00 € HT

TOTAL: 206 152,87 € HT

Approuve le plan de financement.

Engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 %

Le Conseil Municipal autorise le mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2017 à hauteur de 25 % des crédits alloués en 2016, avant que ne soient votés les budgets 2017.

Adhésion au GIP RECIA

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune de Marcilly-en-Villette au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine - 45160 OLIVET, Loiret, ce GIP proposant aux collectivités un ensemble de services couvrant l'ensemble du processus de dématérialisation.

Dématérialisation

Le Conseil Municipal décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise le maire à signer les conventions nécessaires.

Groupe scolaire Xavier Deschamps : Dotations annuelles

Le Conseil Municipal décide de fixer pour l'avenir une dotation annuelle par enfant inscrit au 1^{er} janvier, à savoir pour l'exercice 2017 :

- 30 €/élève/an, subvention à la coopérative du groupe scolaire au titre des frais d'animations.
- 60 €/élève/an, dotation budget général au titre des fournitures scolaires.

Aménagement de la réserve foncière de la Chaise : Cession LogemLoiret

Le Conseil Municipal décide de vendre à LogemLoiret, 6 rue du Commandant de Poli à Orléans, l'assise foncière de l'ilot 3 de 970 m² à 55 € HT/m² pour la réalisation de 4 logements locatifs à l'instar de ceux réalisés au titre des ilots 1 et 2, à savoir avec parements en briquettes et petites tuiles plates.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 : restaurant scolaire

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au taux si possible maximum de 35 %, dans le cadre de la DETR 2017, sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 200 000 €HT, soit une subvention d'un montant de 70 000 € en vue d'engager la restructuration des espaces de cuisine.

Fourrière départementale : mandat donné à l'AML pour la création d'une nouvelle structure

Le Conseil Municipal décide de donner mandat à l'Association des Maires du Loiret, conformément aux dispositions combinées des articles L.5211-5, L.5711-1 et L.5212-2 du CGC en vue d'assurer la création d'un syndicat mixte compétent pour la gestion d'une fourrière animale des communes et communautés compétentes adhérentes, couvrant un périmètre comprenant notamment le territoire de la commune de Marcilly-en-Villette et adopte sans modification le projet de statuts du syndicat tel qu'il est annexé à la présente délibération, la structure actuellement en place à Chilleurs aux Bois n'étant plus adaptée pour des raisons techniques et juridiques.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite au Groupe scolaire Xavier Deschamps : demande de subvention

Le Conseil Municipal approuve les travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite d'un montant total HT de 20 800 € et sollicite une subvention au titre du Pays Sologne Val Sud, à hauteur de 30 % (soit 6 240 €).

Location salles des fêtes et Chantaloup : tarifs au 1^{er} janvier 2017

Le Conseil Municipal adopte les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017,

Ouvrage « Marcilly-en-Villette entre Sologne et Val » : prix de vente

L'ouvrage « Marcilly-en-Villette entre Sologne et Val » est maintenant achevé. Il sera disponible dès le 22 décembre.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du livre à 18 € TTC pour la souscription (jusqu'au 7 janvier 2017), puis 21 € TTC à compter du 8 janvier 2017 (plus 5 € TTC par livre, si frais d'envoi).

Séance 20/12/2016

Tarifs du service des Eaux et Assainissement

Le Conseil Municipal fixe les tarifs 2017 comme suit: location de compteur inchangée, fourniture de l'eau: 0,98 € le m³ et assainissement: 0,91 € le m³. La redevance de prélèvement est fixée à 0,062 € le m³. S'ajoutent à cette tarification les redevances fixées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Indemnités des élus 2017

Le Conseil Municipal reconduit les indemnités, à savoir : maire: 755 € brut/mensuel - adjoints et conseillers délégués: 554 € brut/mensuel -conseillers municipaux: 12,50 € brut/mensuel

RIFSEEP

Le RIFSEEP est un régime d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise lié au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel. Le Conseil adopte le RIFSEEP qui a par ailleurs été établi en concertation avec les agents et validé par le Centre de Gestion. Il s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2017.

INSEE

Le Conseil Municipal prend connaissance des données de l'INSEE faisant état d'une population totale de 2089 habitants à compter du 1^{er} janvier 2017.

Biennale de Sologne

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'accueil de la biennale de Sologne de juillet à septembre 2017 et attribue une subvention de 500 € pour 2017.

Séance 19/01/2017

Restaurant scolaire : demande de subventions

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des nouvelles règles de subventionnement adoptées par le Conseil Départemental en ce qui concerne les opérations réalisées par les communes, approuve le plan de financement prévisionnel des travaux de mise aux normes du restaurant scolaire et sollicite des subventions auprès du Conseil Départemental et auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Décision modificative

Le Conseil Municipal vote une décision modificative pour le budget de l'eau au titre de l'exercice 2016 : virement de 24 640 € du c/621 au c/628.

Liste des marchés

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés 2016.

Urbanisme

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une parcelle de terrain auprès de l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI), à l'issue d'une opération de portage engagée en 2013, et d'une parcelle de terrain située en zone réservée de la commune. Il approuve par ailleurs la cession d'une parcelle de terrain d'environ 460 m² située en zone N du PLU.

Il décide de soumettre à déclaration préalable toute division volontaire de propriété foncière non soumise à un permis d'aménager sur le territoire de la commune conformément aux dispositions de l'article L115-3 du Code de l'Urbanisme.

Communauté de Communes des Portes de Sologne : représentation de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil municipal décide de confirmer la délibération en date du 27 juin 2014 et désigne M. Nieuviarts en qualité de représentant à la CLECT.

Personnel

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour un an le CAE aux accueils de loisirs périscolaires.

Concours des maisons fleuries 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la remise des prix du concours des « Maisons fleuries 2016 » prévue le 28 janvier 2017.

Il propose d'allouer les prix, toutes catégories confondues, selon les modalités suivantes :

- 1^{ère} catégorie 1A - maison avec jardin visible de la rue (jardin fleuri)
- 1^{ère} catégorie 1B - maison avec jardin visible de la rue (type paysager-jardin vert)
- 2^{ème} catégorie - maison avec décor floral installé sur la voie publique
- 3^{ème} catégorie - maison avec balcon ou terrasse sans jardin visible de la rue et sans utilisation de la voie publique

Fermes fleuries

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les prix suivants, toutes catégories confondues : 1^{er} prix : 35 € / 2^{ème} prix : 30 € / 3^{ème} prix : 25 € / 4^{ème} prix : 20 € / 5^{ème} prix et suivants : 15 €.

Projet d'installation d'un relais téléphonique Free

Un dossier d'information est mis à la disposition du public (consultable en mairie) pour une durée de deux mois.

Rassemblement des Marcilly de France

Cette manifestation aura lieu les 3 et 4 juin prochain à Marcilly-le-Châtel.

Séance 17/03/2017

Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2016

En l'absence de la production du compte de gestion par le Trésorier pour des raisons informatiques, le Conseil Municipal décide de l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2016 dans le cadre du budget 2017 sur la base des données du compte administratif établi par la commune à savoir :

- Budget général : report d'un excédent de 159 221,09 € au compte 002.
- Budget du service de l'eau et de l'assainissement : report d'un excédent de 102 184,50 € au compte 002.
- Budget de La Chaise : report d'un excédent de 36 844,32 € au compte 002.

Budgets Primitifs 2017

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte :

- le budget général qui s'équilibre en fonctionnement à 1 645 941,09 € et en investissement à 865 864,59 €.
- le budget eau et assainissement qui s'équilibre en fonctionnement à 431 174,50 € et en investissement à 278 069,97 €.
- le budget de l'aménagement de La Chaise qui s'équilibre en fonctionnement à 359 144,32 €.

Subventions aux associations : le montant total des subventions allouées pour l'exercice 2017 s'élève à la somme de 45 251 €.

Budget d'investissement 2017

Dans la section d'investissement, il a été notamment prévu les opérations suivantes :

- L'enfouissement des réseaux rues de la Blénerie et Chilly
- L'aménagement de la maison médicale
- L'aménagement d'un terrain multisports
- La cession de terrains
- La poursuite du programme de remise aux normes de l'éclairage public
- L'aménagement du parking derrière la mairie
- Les travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments communaux (2^{ème} tranche)
- La rénovation de voiries
- Le renouvellement de photocopieurs du groupe scolaire et de la mairie
- La remise à niveau d'équipements informatiques du groupe scolaire (section élémentaire)

Demande de subvention sur opérations d'investissement

Le conseil Municipal approuve la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public, pour le projet de mise aux normes du restaurant scolaire pour un montant de 69 558 €.

Blocage temporaire du transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre de la mise en place de PLUI

Le PLUI est un document de planification qui définit et régit l'usage des sols et la spécificité de chaque commune. L'objectif du PLUI est de permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire. C'est pourquoi il couvre l'intégralité du territoire communal.

La loi ALUR prévoit que notre communauté de communes devient automatiquement compétente en matière Plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu de carte communale, le 27 mars 2017. Toutefois une minorité de blocage, c'est-à-dire 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale et inversement, peut s'opposer à la reprise de la compétence si les conseils municipaux délibèrent en ce sens entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

La communauté de communes qui devient compétente, se substitue aux communes pour :

- élaborer un PLUI lorsqu'elle le décidera
- apporter à un des PLU existants des modifications qui relèvent du champ de la procédure de révision.
- achever les procédures d'élaboration des PLU des communes membres (en cours d'élaboration à la date du transfert) si elle le décide.

Il faut noter que les dispositions locales (PLU ou carte communale) de chaque commune membre restent applicables jusqu'à l'approbation du PLUI.

Considérant que deux communes doivent finaliser cette année l'élaboration de leur PLU (Ménestreau-en-Villette et Ardon), et qu'il apparaît cohérent qu'elles puissent les approuver directement,

Considérant l'intérêt pour les communes de la CCPS de réfléchir sur la prise de compétence PLUI, mais d'en maîtriser le calendrier,

Considérant que même si la minorité de blocage est exercée, la CCPS peut toujours décider librement de prendre la compétence PLUI à tout moment,

Le Conseil Municipal décide de refuser le transfert

automatique de la compétence « Plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu de carte communale », au 27 mars 2017, à la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune, membre du nouveau syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés de communes du Loiret, doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représenter. Le Conseil Municipal désigne Madame Carole Landry, déléguée titulaire et Monsieur Bernard Gilbert, délégué suppléant.

Demande de subvention au titre du fonds d'accompagnement culturel

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FACC pour l'exposition photos des 9 et 10 décembre et fixe les prix des lauréats.

Aménagement rue de Chilly : nouvelle voie

Le Conseil Municipal dénomme la nouvelle voie desservant le nouveau lotissement rue de Chilly, « allée des Sorbiers ».

Renouvellement de contrat d'accompagnement vers l'emploi

Le Conseil Municipal autorise pour les besoins du service de voirie le renouvellement du CAE pour une période de 12 mois.

Recrutement sur contrat à durée limitée

Le Conseil Municipal approuve le recrutement sur contrat à durée limitée pour les besoins de l'accueil de loisirs sur la période de juin à septembre en raison d'un congé maternité.

Motion : projet nouveau zonage « zones agricoles défavorisées »

Monsieur Jacques ROBERT, conseiller municipal, rend compte au Conseil Municipal du projet du nouveau zonage des « zones agricoles défavorisées ».

Ainsi la commune de Marcilly-en-Villette, à l'instar de nombreuses autres communes du Loiret, ne serait plus reconnue dans la carte des zones agricoles défavorisées (zones soumises à contraintes naturelles) au regard des critères définis par la Commission Européenne ;

Le Conseil Municipal :

- Observe parallèlement une dégradation alarmante de la situation économique des exploitations agricoles situées sur le territoire communal ;
- Souligne que les exploitations auparavant concernées sont particulièrement touchées par la crise et qu'elles sont exposées à de caractéristiques topographiques, pédologiques et climatiques contraignantes ;
- Juge légitime de tenir compte de ces handicaps dans les politiques d'accompagnement agricole ;
- Rappelle que 10 % de la surface agricole utile française peut être intégrée au sein de zones soumises à des contraintes spécifiques

Le Conseil Municipal demande le maintien de la commune de Marcilly-en-Villette dans le projet de zonage ZSCN et la mobilisation de tous les acteurs économiques, politiques et sociaux pour appuyer cette requête.

Motion : Fermeture de la centrale de Dampierre en Burly

Le Conseil Municipal manifeste son opposition à la fermeture de la centrale nucléaire de Dampierre en Burly qui va à l'encontre des intérêts de notre territoire tant sur le plan économique que sur le plan de l'emploi (2 abstentions).

Budget

BUDGET

Budget général

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recette sont pris en compte les éléments suivants en l'absence de notification des dotations à la date d'élaboration du budget :

- Les recettes sont estimées en hausse de 1.73 %.
- Une nouvelle baisse des dotations et subventions estimée à 5.54 % (Réalisé 2016: 445 162,76 €- Prévision 2017: 420 500 €). Les dotations au titre des amendes de police et pour l'entretien des voiries ont été supprimées pour laisser place à un système de dotations pour des investissements d'intérêt communal et d'intérêt supra-communal. Cette baisse sera accentuée par un prélèvement au titre du fonds de péréquation intercommunal dont le montant est inconnu à ce jour.
- Le produit des services est estimé au niveau de 2016.
- En matière d'impôts et taxes, les taux relatifs aux taxes foncières et d'habitation sont maintenus. Cependant l'augmentation des bases fiscales a été fixée par le gouvernement en hausse de 0.4 %.
- Des produits exceptionnels attendus compte tenu de l'indemnisation de dégâts liés aux inondations pour un montant de 35 000 €.

En dépense sont pris en compte les éléments suivants :

- Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 4.91 %.
- Des charges générales de fonctionnement en hausse de 8.41 % à savoir 511 600 € (réalisé 2016: 475 898 €). Cette variation est justifiée pour partie par la réalisation du livre sur la commune et les contraintes actuelles sur la gestion du restaurant scolaire.
- Des charges de personnels en hausse prévues de 3.48 %, compte tenu de la revalorisation des grilles indiciaires des personnels et de la mise en place d'un nouveau système indemnitaire.
- Des charges de gestion courante en baisse de 1.59 %. Ces dépenses

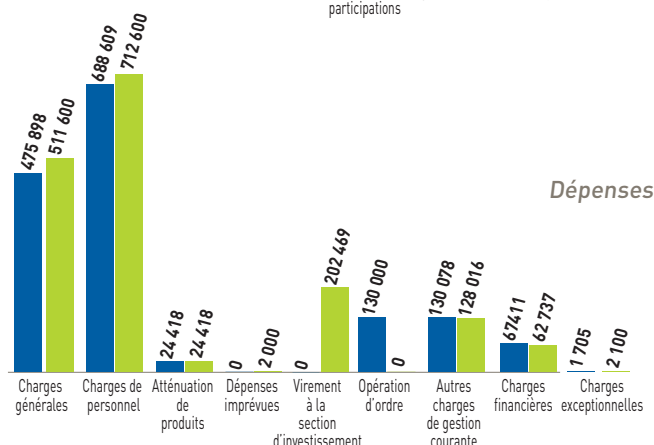
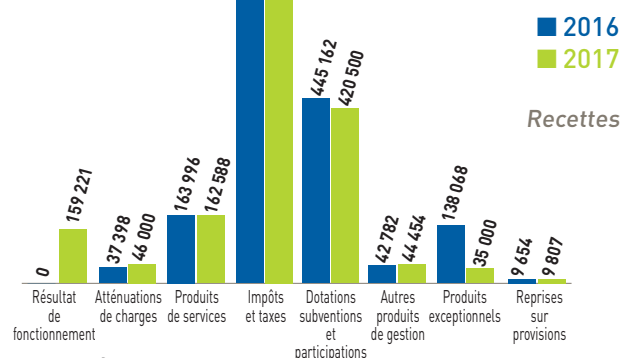
SECTION D'INVESTISSEMENT

En recette sont pris en compte les éléments suivants :

- L'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2016 à savoir 55 622,37 €.
- Le virement de la section de fonctionnement de 202 469,22 €.
- Des subventions attendues pour un montant de 74 742,50 € au titre des inondations, de la réalisation d'un plateau multi-sport et de l'enfouissement des réseaux réalisé en 2016.
- Des dotations au titre des réserves parlementaires pour la réalisation de la maison médicale et de l'enfouissement des réseaux pour un montant de 19 100 €.
- Des cessions de terrains pour un montant estimé de 130 000 €.
- Des remboursements de TVA pour un montant de 83 450 € au titre des opérations 2016.

En dépense sont pris en compte les éléments suivants :

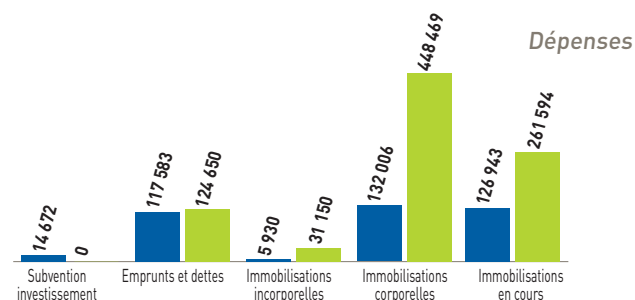
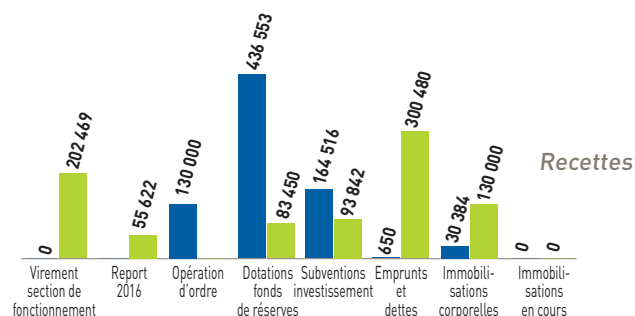
- Le remboursement des annuités d'emprunt pour un montant de 124 000 €.
 - Divers investissements programmés sous réserve de subventions et évalués pour un montant total de 741 214,59 €, incluant notamment l'agencement de la maison médicale, le renouvellement de 2 photocopieurs, des opérations de voirie, la reconstruction du pont de La Gaulette, la rénovation d'éclairage public, des agencements pour l'accessibilité des handicapés, les travaux d'enfouissement des réseaux (Rues de Chilly et de la Blénérie), la réalisation d'un plateau multisport.
- L'équilibre entre les recettes et les dépenses est acquis ce jour par l'inscription d'un emprunt éventuel de 299 830 €, compte tenu de



couvrent notamment les subventions aux associations, la contribution au CCAS et les indemnités des élu(e)s.

- Des charges financières représentant les intérêts des emprunts en cours pour un montant de 62 537,87 €.
- Des charges exceptionnelles correspondant aux prix qui seront attribués tant pour le concours des maisons fleuries que pour le salon de la photo de décembre.

L'ensemble des charges constatées par rapport aux recettes attendues permet un virement à la section d'investissement de 202 469,22 €. Ce montant sera repris en recette d'investissement.



l'impossibilité de connaître la concrétisation de la vente de parcelles de terrain et de demandes de subventions dont les dossiers sont en cours d'instruction.

Budget du service de l'eau et de l'assainissement

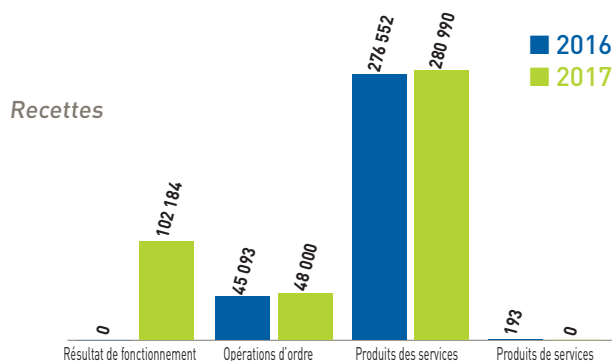
SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recette sont pris en compte les éléments suivants :

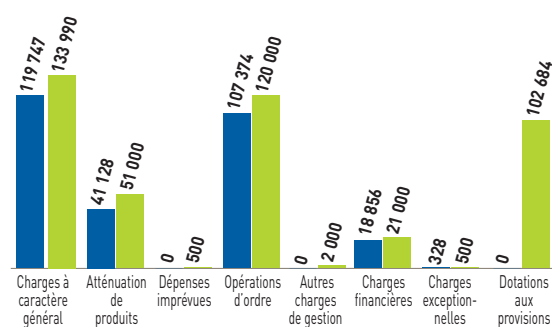
- Le report de l'excédent de fonctionnement 2016 pour un montant de 102 184,50 €.
- Une opération d'ordre à titre de reprise de subvention d'investissement pour un montant de 48 000 €.
- Le produit de l'activité du service pour un montant de 280 990 €. Ce chapitre retrace le produit de la vente de l'eau et les redevances perçues en lieu et place de l'Agence de l'eau.

En dépense sont pris en compte les éléments suivants :

- Les charges générales de fonctionnement sont évaluées à 133 990 €. Elles correspondent essentiellement aux charges assurées par Veolia pour le fonctionnement de la station de traitement et le fonctionnement de la station d'épuration, aux charges d'entretien des installations.
- Les atténuations de produits correspondent aux versements effectués au bénéfice de l'Agence de l'eau des redevances perçues au titre de l'exercice 2016 pour un montant de 51 000 €.
- Les dotations aux amortissements sont chiffrées à 120 000 €. Ce montant est repris en recette d'investissement.
- Les charges de gestion courante prévues pour faire face à l'annulation de titres de recette en cas d'insolvabilité des débiteurs.
- Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts pour un montant de 21 000 €.
- Une dotation aux provisions est inscrite pour un montant de 102 184,50 € pour faire face aux frais de remise en état du château d'eau et de protection du captage d'eau.



Dépenses



SECTION D'INVESTISSEMENT

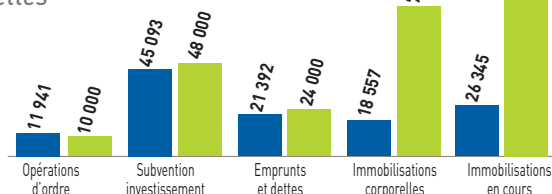
En recette sont pris en compte les éléments suivants :

- L'affectation du report de l'exercice 2016 à savoir 140 885,97 €.
- La reprise des amortissements pour un montant de 120 000 €.
- Le fonds de compensation de la TVA pour un montant de 7 184 €.

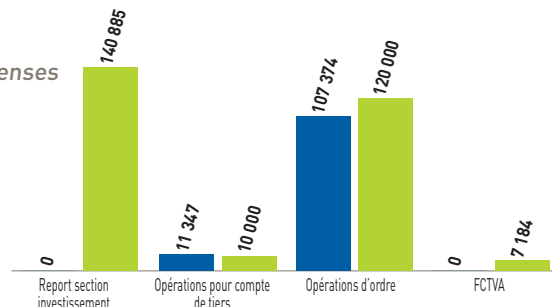
En dépense sont pris en compte les éléments suivants :

- La reprise sur subvention d'investissement pour un montant de 48 000 €.
- Un remboursement d'emprunt pour un montant de 24 000 €.
- La rénovation d'équipements du château d'eau et de la station d'épuration.
- Des travaux de sectorisation et du contrôle de l'état du réseau d'eau en vue d'améliorer son rendement.

Recettes



Dépenses



Mensualisation du règlement des factures d'eau

Les factures sont payables par semestre. Toutefois le Service ouvre la possibilité aux usagers de procéder au règlement de leur facture par prélèvement mensuel automatique sur leur compte bancaire ou postal. Les prélèvements sont effectués le 10 de chaque mois de janvier à octobre. La régularisation du montant des sommes dues est effectuée en décembre. À cette date, le Trésor Public prélève le solde dû ou rembourse à l'usager le trop perçu par virement.

Pour bénéficier de ce prélèvement automatique, il faut déposer sa demande au plus tard le 15 décembre pour prendre effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

L'usager peut modifier son choix tous les ans avant le 1^{er} novembre. Dans ce cas, la modification prend effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Le règlement de l'eau est téléchargeable sur le site internet de la commune [www.marcilly-en-villette.fr/vie municipale/le service de l'eau](http://www.marcilly-en-villette.fr/vie_municipale/le_service_de_l_eau).

Subventions aux associations

45 251 € seront versés à diverses associations dans le cadre de l'exercice 2017. Peuvent être concernées également des associations extérieures à la commune dont les services profitent à certains de nos concitoyens.

Ecole de Musique	13 000 €	Union du Commerce de Marcilly	470 €	U.C.P.S.	200 €
Harmonie	1 000 €	Association sportive du golf	500 €	Biennale de Sologne	500 €
C.O.S.M.	18 700 €	Association Equestre Marcilly	250 €	Association Tuileries et Briqueteries de Sologne	200 €
U.A.M.Tir	550 €	ID Créations	150 €	Restos du Cœur	250 €
Club des Anciens	305 €	Association des Tortues du Centre	80 €	Secours catholique	100 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	474 €	Association Les Marcilly à Marcilly	500 €	Comité départemental randonnée pédestre	30 €
Amicale des A.F.N.	200 €	Choraline	330 €	Croix Rouge Française	30 €
Guerluchon	235 €	Association Art en Ciel	50 €	La Prévention Routière	76 €
Amicale du Bourillon	255 €	Association Fondation de Sologne	166 €	Ensemble Stimulons Thibault- Prader Willy	150 €
Groupe scolaire-coopérative	6 000 €	Comité de Jumelage La Ferté-St-Aubin	100 €	Secours Populaire	100 €
Ciné Marcilly	200 €	Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers Orléans	100 €	TOTAL	45 251 €

Location salles des fêtes et Chantaloup

Tarifs au 1^{er} janvier 2017

SALLE DES FÊTES (80 pers maxi)		1 journée (8 h - 8 h)	2 jours (8 h - 8 h)	caution à la réservation
ÉTÉ (1 ^{er} avril/30 septembre)	Habitants de la Commune	250 €	300 €	250 €
	Associations de la commune	gratuit	gratuit	
	Associations hors commune	125 €	150 €	250 €
	Habitants hors commune	450 €	550 €	450 €
HIVER (1 ^{er} octobre au 30 mars)	Habitants de la Commune	300 €	350 €	250 €
	Associations de la commune	gratuit	gratuit	
	Associations hors commune (sauf 31/12)	150 €	175 €	250 €
	Habitants hors commune	500 €	600 €	450 €

SALLE CHANTALOU (280 pers maxi)		1 journée (8 h - 8 h)	2 jours (8 h - 8 h)	3 jours (vend 17 h au lundi 8 h)	caution à la réservation
ÉTÉ (1 ^{er} avril/30 septembre)	Habitants de la Commune	450 €	500 €	750 €	450 €
	Associations de la commune	gratuit	gratuit		
	Associations hors commune	225 €	250 €		450 €
	Habitants hors commune	700 €	850 €	1 100 €	700 €
HIVER (1 ^{er} octobre au 30 mars)	Habitants de la Commune	500 €	600 €	850 €	450 €
	Associations de la commune	gratuit	gratuit		
	Associations hors commune (sauf 31/12)	250 €	300 €		450 €
	Habitants hors commune	750 €	950 €	1 200 €	700 €

Travaux en voie d'achèvement ou en programmation

Parking



Le parking derrière la mairie est en cours d'agencement. 37 places seront disponibles avec un accès possible par la rue des Fusillés. Ces travaux vont donner lieu à un réagencement de l'espace de loisirs pour enfants.



Maison médicale



Les travaux sont en cours. Le chantier sera terminé fin mai. Une mise en service est prévue à partir du mois de juin. ▢

Château d'eau



Les antennes de l'opérateur Orange ont été démontées. Le démontage de celles de l'opérateur SFR est attendu courant juin. ▢

Rue de Chilly



Aspect de la rue après enfouissement des réseaux. ▢

Route de Chilly



Des travaux de remise en état de la route de Chilly ont été réalisés en mai. ▢

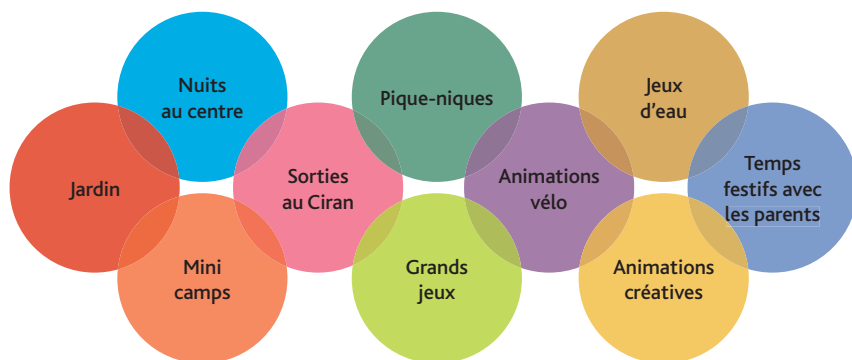
Les activités d'été

Les accueils de loisirs proposent des activités cet été aux enfants, de la maternelle au collège, pendant le mois de juillet.

**date limite d'inscription le 10 juin 2017,
fiches à télécharger sur marcilly-en-villette.fr**

La Grande Récré

C'est le centre aéré de l'été pour les enfants de la maternelle au CM2. Il aura lieu du 10 au 28 juillet 2017 et sera dirigé par Emilie Polidor qui remplace temporairement Salomé. Les inscriptions se font à la semaine avec un jour d'absence possible au choix. Temps forts :



Les stages d'été, les places sont limitées!

Comme l'an dernier, trois stages d'une semaine au choix sont proposés pour les enfants de 6 à 15 ans.

Le domaine du Ciran accueillera 12 enfants de 6 à 11 ans, du 10 au 27 juillet 2017, et proposera des activités nature.

Le centre équestre de la Poulardière propose 30 places sur la semaine du 17 au 21 juillet 2017 aux enfants de 6 à 15 ans. Des groupes de niveaux seront déterminés et toutes les disciplines équestres seront abordées.

Le golf de la Plaine propose 20 places sur la semaine du 24 au 28 juillet aux enfants de 6 à 15 ans. Une initiation au golf sera effectuée sur le practice et le parcours.

Le Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ a profité de la semaine contre le racisme du 18 au 26 mars 2017 pour mettre en place, le vendredi 24 mars 2017, un après-midi contes suivi de débats sur les différences et le racisme.

Cette action a été organisée en partenariat avec les enseignants de l'école élémentaire et l'association Contes Émoi. Les enfants de l'ensemble de l'école élémentaire ont pu assister à l'intervention d'une conteuse, en présence de leur enseignant(e), de

Catherine Daret directrice du groupe scolaire Xavier Deschamps, de Carole Landry adjointe, de Clarisse Lefèvre et Patrick Brunet conseillers municipaux.

Un premier conte « le vilain petit canard » a été proposé aux élèves de CP et CE1.

Les enfants ont été captivés. À la suite du conte, Catherine Daret a lancé le débat qui a été riche et animé.

Le 2^{ème} conte s'intitulait « l'étranger », création de l'association Contes Émoi. Il s'adressait aux enfants du CE2, CM1, et CM2. Celui-ci, moins imagé mais très prenant, a également été écouté avec attention. Le débat qui a suivi a été très enrichissant. Les enfants ont pu se rendre compte de la diversité des personnes qui les entourent, chacun apportant son originalité et ses richesses. Ils ont pu mesurer à quel point certains mots et certaines attitudes peuvent être mal interprétés voire blessants.

Les échanges ont permis aux enfants d'évoquer des solutions telles que « changer son comportement, réserver un bon accueil à tout nouvel enfant arrivant à l'école,... ». ▢



Histoire de fils

Le fil de sa vie débute dans un petit village de montagne où il est né. Il est le dernier d'une famille de neuf enfants. En patois Auvergnat son nom veut dire : chemin emprunté par les charrettes. Rien ne prédestinait ce marcillois de cœur à devenir un artisan d'art, et pourtant aujourd'hui Roger Charreyre s'est découvert une passion.

C'est à Aurillac qu'il est allé à l'école, au collège puis dans un lycée d'enseignement professionnel. Un CAP-BEP en électromécanique en poche, sa carrière professionnelle débute par un fil de laine car ses recherches l'ont conduit dans une mercerie où il a commencé par vendre, entre-autres, des pelotes de laine ! Il s'est rapidement expatrié en 1980 vers St Jean de Braye, accueilli par une de ses sœurs, pour y trouver un poste d'électromécanicien dans une grande entreprise. Il est détaché au centre des chèques postaux, secteur poste et télécommunication, et, c'est le fil du téléphone qui lui fait croiser Marie-Josèphe en 1982. Ils lient leurs destinées en 1985, deux enfants viendront agrandir la famille, Adrienne et Mariette. Le fil de l'histoire se déroule jusqu'à la création d'une entreprise de maintenance en 1992. Il s'installe comme artisan en électricité générale en 1993 et rachète une autre entreprise à Cercottes en 1994. Entre-temps, la famille fait le choix de s'installer à Marcilly, attirée par le cadre de vie agréable. Roger a diversifié l'activité de son entreprise en s'intéressant très tôt aux énergies renouvelables, son épouse vient le

seconder en 2000 mais, à partir de 2008, le travail est devenu plus difficile et des problèmes de santé l'obligent à ralentir et à vendre son entreprise en 2011, qu'il quitte définitivement en 2014. Ce fut l'occasion de prendre un tout nouveau chemin en mettant à profit une aide à la reconversion. D'un naturel curieux, Roger suit le fil de ses réflexions et visite le salon des métiers d'art. Il prend le temps de s'entretenir avec plusieurs artisans d'art et il a un véritable coup de cœur pour les artisans verriers qui ont su lui parler de leur passion, entre émotions et fascination. Il a été ému par l'expression de leur ressenti et leur sens du partage, des valeurs importantes aux yeux de Roger. C'est décidé, il sera verrier. Il démarre sa formation à Montargis puis à la Gacilly en Bretagne en passant par Le

Bugue en Dordogne et Epieds en Beauce. De juin 2014 à fin 2015, il étudie toutes les techniques de bases et choisit d'être fileur et souffleur de verre au chalumeau. Ses premières créations sont testées sur sa famille qui l'encourage à continuer. Dans le fil du mouvement, il intègre une couveuse d'entreprises qui lui met le pied à l'étrier et lui permet à son tour de partager avec le public ce métier d'art. Aujourd'hui il a créé sa micro-entreprise, s'est équipé et a installé un atelier. Ce qui, au départ était une reconversion, envahit sa vie comme une passion avec l'envie et le bonheur de pouvoir la partager. Le chemin emprunté fut long, du fil de laine au fil de verre Roger a fini peut-être par rencontrer sa destinée... ▢



Roger CHARREYRE

3 questions à Roger Charreyre

PARTAGE EST UN MOT IMPORTANT DANS VOTRE VIE ?

Oui, pour moi il est essentiel. Pouvoir transmettre non seulement mon savoir-faire mais aussi toutes les émotions ressenties est une véritable source de bonheur. J'envisage d'aller plus loin et de mettre en place des stages d'initiation qui se clôtureront par un moment convivial. Mon épouse va d'ailleurs m'accompagner dans ce projet en se formant à son tour. Il faut croire que je l'ai contaminée !

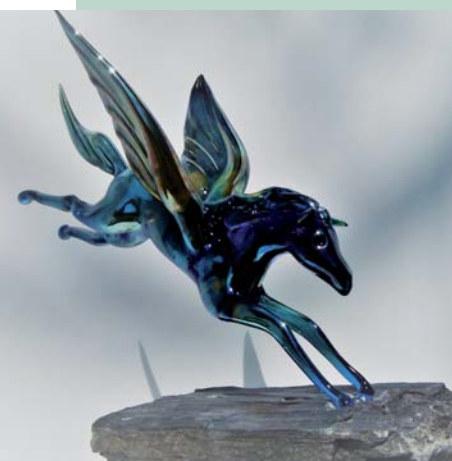
QUELS SONT LES TYPES DE TECHNIQUES DU TRAVAIL DU VERRE ?

Les techniques sont nombreuses. Il y a la technique du thermoformage, du fusing, de la pâte de verre moulée, du soufflage à la canne, du chalumeau, du filage et enfin celle du vitrail. J'ai choisi d'être fileur et souffleur au chalumeau.

AVEZ-VOUS UN RÊVE ?

Mon rêve est simple, celui de pouvoir communiquer ma nouvelle passion aux autres le plus longtemps possible pour garder le plaisir et l'enthousiasme.

Atelier ouvert au lieudit « La Meth »
Téléphoner avant au 07 89 99 57 81



Marcilly-en-Villette entre Sologne et Val



Après les deux précédentes éditions de 1952 et 1988, le nouveau livre sur Marcilly-en-Villette est disponible depuis Noël. Il a reçu un accueil chaleureux comme en témoignent les nombreux retours tels que :

« Ça se lit comme un roman »

« Je suis un nouvel habitant, ça me permet de connaître mon village »

« Moi je me suis régalée des témoignages des anciens »

« C'est très riche »

« La description des commerces, c'est top ! »

Demandez votre exemplaire

Le livre est en vente à la mairie au prix de 21 euros. C'est une excellente idée de cadeau ! Vous avez également la possibilité de télécharger un bon de commande sur le site internet : www.marcilly-en-villette.fr/le_village/Marcilly_se_raconte

Malgré tout le soin apporté à l'écriture de cet ouvrage, des coquilles se sont malencontreusement glissées. Voici énumérées celles qui ont été retrouvées :

Page 88

Au lieu de : *Le Ventre Jaune*, lire *Au Ventre Jaune*

Page 90

Avant le N°146

Au lieu de : *Adriana Miet*, lire *Adriana Mihet*

Page 91

N°158 et N°160

Au lieu de : *Henri Soutif (1884-1952) fait démolir les restes de l'ancienne bâtisse et édifier, dans les années 1930, une des rares maisons à étage du bourg*, lire... *Fait édifier en 1903...*

Page 171

Au lieu de 1994 *Mme Christiane BONSERGENT* lire *Mme Christine BONSERGENT*

Page 243

Les présidents du COSM :

Philippe Bordeaux

1993-1997

Jean-François Thiery

1997-1998

Francis Guyot

1998 - 2001

Page 266

Au lieu de : *Elle fonctionne jusqu'aux années 1930*, lire *Elle fonctionne jusque 1948*.

Page 301

Dans la période 1904 à 1955,

Au lieu de : *Son fils André exploite la ferme de 1931 à 1942*, lire *de 1931 à 1937*